

Adaptation de la marge économique et indexation des honoraires au 1/1/2020

Marge économique

Les nouveaux paramètres de la marge économique sont les suivants pour l'année 2020 :

Prix ex-usine	Marge économique
<= 60 €	6,55 % du prix ex-usine
> 60 €	3,93 € + 2,16 % du prix ex-usine dépassant 60 €

Indexation des honoraires

Lettres clé

Le tableau suivant reprend les valeurs de la lettre clé :

Lettre clé	Valeur	Type honoraire
P	1,877816	• Prestation pharmacien de référence
P	1,899123	• Honoraire de base
P	1,937049	• Entretien bon usage médicaments (BUM) • Délivrance de médicaments en MRS (TUH) • Préparations magistrales • Honoraire 'oxygène' • Honoraire délivrance fractionnée méthadone • Honoraire de garde • Honoraire de disponibilité
P	1,963994	• Produits d'alimentation à des fins médicales spéciales • Trajet de soins "Insuffisance rénale" • Trajet de soins "Diabète type 2 "
R	1,181706	• Prétrajet "diabète"

Valeurs des honoraires pour 2020 :

Honoraires de délivrance :

Les valeurs des honoraires de délivrance auront les valeurs suivantes :

	Hors TVA	TVA incluse
Honoraire de délivrance	4,33 €	4,59 €
Honoraire TUH	3.18 €	3.37 €

Honoraire pour la prestation pharmacien de référence :

5520-713	Honoraire pharmacien de référence	32,43 €
5520-721	Arrêt fonction pharmacien de référence	32,43 €
5520-788	Arrêt fonction pharmacien de référence à la demande du patient	32,43 €

Honoraire d'entretien bonne usage des médicaments :

5520-382	BUM – Entretien 1	21,50 €
5520-390	BUM – Entretien 2	21,50 €

Honoraires 'Oxygène gazeux' :

(A.R. 24/10/2002)

4004-693	Accompagnement oxygénothérapie gazeuze	12,98 €
4004-941	Accompagnement oxygénothérapie concentrat.	12,98 €
4003-976	Première installation O2 et reprise (Pharmacien)	32,70 €
4005-195	Première installation O2 et reprise (Fournisseur)	32,70 €

Honoraire 'Méthadone' :

(12^{ème} avenant à la convention)

5510-276	Accompagnement thérapie de substitution	0,89 €
----------	---	---------------

Marge sur les produits d'alimentation destinés à des fins médicales spéciales :

(AR du 24/10/2002, annexe, chap. 2, section 1, 2°)

Marge maximale	9,82 €
Supplément pour les prix > 41,00 € (htva)	0,98 €

Honoraires 'Trajets de soins' :

(AR du 24 octobre 2002, modif. le 1/03/2018)

5510-284	Trajet de soins Diabète - matériel	9,88 €
5510-292	Trajet de soins Diabète - Glucomètre	6,80 €
5510-326	Education et autogestion Diabète - matériel	9,88 €
5510-334	Education et autogestion Diabète - Glucomètre	6,80 €
5510-367	Trajet de soins Insuffisance rénale - tensiomètre	17,46 €

Honoraire 'Pré-trajets :

(AR 01/03/2018)

5520-663	Pré-trajet diabète-session individuelle	23,29 €
5520-671	Pré-trajet diabète-session groupe	14,56 €

Honoraires de préparations magistrales

(gélules vides, excipients, papiers poudres inclus) :

Forme	Nombre par module	Nombre de modules					
		1	2	3	4	5	6
Gélules	10	13,71	13,71	13,71	13,71	13,71	13,71
Gélules enrobées*	10	17,20	17,20	17,20	17,20	17,20	17,20
Poudres divisées	10	13,71	13,71	13,71	13,71		
Suppos enfants, BB	5	34,31	34,31	34,31	34,31		
Suppos adultes	5	34,31	34,31	34,31	34,31		
Ovules	5	34,31	34,31	34,31	34,31		
Rectioles (+ 0,39 EUR/pièce)	5	34,31	34,31	34,31	34,31		
Poudres non divisées	50 g	13,71	13,71	13,71	13,71		
Solutions U.I.	100g	13,71	13,71	13,71	13,71		
Solutions U.E.	100g	13,71	13,71	13,71	13,71	13,71	13,71
Thés	50g	13,71	13,71	13,71	13,71		
Crèmes, onguents,... (excipients 0,0194/g non inclus)	50g	22,30	22,30	22,30	22,30	22,30	22,30
Collyres	max 1 mod	22,30					
Pommade ophtalmique	max 1 mod	22,30					
Lotion ophtalmique	max 1 mod	22,30					
Honoraire d'urgence	max 1	5,42					
Délivrance telle quelle de crèmes, gels, onguents, pâtes et liquides à usage externe	max 1 mod	2,91					
Délivrance telle quelle de liquides à usage interne, de poudres, plantes et parties de plantes	max 2 mod	2,91	5,82				
Délivrance "G" telle quelle	max 1 mod	2,13					

(*):l' honoraire supplémentaire est déjà intégré

Honoraire de garde:

5520-523	Honoraire de garde	5,42 €
5520-937	Honoraire de disponibilité	66.27€

Il n'y a pas d'indexation des tickets modérateurs au 1^{er} janvier 2020.